

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2022-22

Séance du 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi sept juillet à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 1^{er} juillet 2022 qui a été adressée par mail le 1^{er} juillet 2022.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Michel CUINET, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS

Excusé : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10 + 1 procuration

Date de convocation : 01/07/2022

Date de la publication en ligne : 19/07/2022

Secrétaire de séance : Gilbert CERUTTI

**Objet : demande de subventions-DETR et DST-
rénovation bâtiment communal-menuiseries extérieures**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures sur le bâtiment communal qui accueille l'école et un logement communal avait fait l'objet d'une première délibération en décembre 2021 mais les services de l'Etat nous demande de préciser notre délibération.

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2022 pour le financement des travaux. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'opération « travaux remplacement des menuiseries extérieures sur le bâtiment communal qui accueille l'école et un logement communal » d'un montant de 37 995 € HT et arrête les modalités de financement ;
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes de moins de 2 000 habitants au meilleur taux proposé pour le patrimoine et la DST Relance auprès du conseil départemental du Jura.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat DETR	Sollicité sur 37 995 €	De 7599 à 22797 €	De 20 à 60 %
CD39	Sollicité sur 25 005 €	8335 €	33 %
Sous-total		De 15 934 à 31132 €	
Autofinancement		De 22 061 à 6883 €	
Coût HT prévisionnel		37 995 €	

- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
-

Ainsi délibéré le 7 juillet 2022, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2022-22 adoptée à l'unanimité (11 voix Pour)

Le secrétaire de séance,
Gilbert CERUTTI

Le Maire,
Isabelle TISSOT

